

**Délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 03-25
Séance du lundi 13 janvier 2025**

Rendue exécutoire

Le Bureau du Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le lundi 13 janvier 2025 à 14h30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

M ^{me} Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Xavier HAQUIN	Vice-Président (visio)
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M. Alexandre PUEYO	Administrateur
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur

5 présents

Absent / excusé :

M ^{me} Agnès RAFAITIN	Administratrice, pouvoir à M. PUEYO
Mme Linda BOUSLAMTI	Administratrice

2 absents dont 1 ayant donné pouvoir

Direction/Service : Direction Stratégie Patrimoniale / Direction Technique et Maîtrise d'Ouvrage

Objet : Acquisition en VEFA de logements au sein d'un programme de construction située rue du Dr Peyrot à EAUBONNE : augmentation du nombre de logements et actualisation du prix de revient et du plan de financement.

Vu l'article L 433-2 du code de la construction et de l'habitation relatif à l'acquisition par un organisme d'habitations à loyer modéré de logements inclus dans un programme de construction ;
Vu la délibération du Conseil d'administration n°02-24 du 28 février 2024 actant la délégation de compétences du Conseil d'Administration au Bureau et à la Directrice Générale ;
Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n°51-23 du 11 décembre 2023 ;
Vu le rapport présenté au Bureau du 13 janvier 2025 relatif à l'objet susvisé ;

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** les évolutions programmatiques du projet et l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement auprès du promoteur PROMOGIM de 18 logements locatifs sociaux et 18 places de stationnement pour un prix d'acquisition à hauteur de 3 300 € HT/m² de surface habitable toutes annexes et places de stationnement incluses pour une surface habitable d'environ 869 m², portant le prix d'acquisition prévisionnel à 2 867 700 € HT et le prix de revient prévisionnel à 2 984 421 € HT soit 3 240 970 € TTC (LASM) ; étant précisé que l'éventuelle évolution des surfaces susvisées est acceptée si elle n'entraîne pas une augmentation de plus de 5 % du prix d'acquisition prévisionnel de 2 868 195 € HT.
- **AUTORISE** la Directrice générale ou son représentant dans le cadre des délégations en vigueur à lancer et signer tous actes, à engager les dépenses nécessaires, à rechercher, solliciter et négocier

le maximum de subventions, à contracter tous les prêts nécessaires, à engager des fonds propres à hauteur de 18 % du prix de revient.

Approuvé à l'unanimité

**Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente**

Marie-Christine CAVECCHI

